

5 décembre 2011

Procès-verbal de la séance régulière du conseil municipal, dûment convoquée et tenue le 5 décembre 2011 à 19h30.

Présences : Julie Simard, Lucie Gilbert, Marco Laplante, Michel Fortin, Claire Pouliot, Carl Lessard

Absence :

Formant quorum sous la présidence du Maire Henri Gagné.
Cathy Poulin fait fonction de secrétaire.

L'assemblée est ouverte par un moment de réflexion.

La lecture et l'adoption de l'ordre du jour est proposée par Lucie Gilbert.

L'adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 novembre 2011 est proposée par Claire Pouliot.

Il est proposé par Julie Simard et résolu à l'unanimité que la secrétaire soit autorisée à payer les comptes pour un montant de \$265,175.59 (chèques numéro 15 807 à 15 910 sauf 15 851, 15 854 & 15 897).

PÉRIODE DE QUESTIONS

Un représentant du Club de Motoneige Beauce-Frontenac demande à la municipalité le droit de passage dans les endroits suivants :

- Traverse du rang St-Pierre
- Circulation sur le Rang 2 à la hauteur du fossé
- Traverse dans la route Lessard
- Traverse dans le Rang 3

Il est proposé par Julie Simard et adopté à l'unanimité que le conseil municipal donne la permission au Club de Motoneige Beauce-Frontenac de circuler dans les endroits ci-haut mentionnés pour l'hiver 2011-2012.

CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DE CONSEIL 2012

Considérant que l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année en fixant le jour et l'heure du début de chacune, ainsi que l'endroit où elles se tiendront;

En conséquence, il est proposé par Marco Laplante et résolu à l'unanimité,

Que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2012 qui se tiendront au Centre communautaire le lundi et qui débuteront à 19h30 pour la période du 1^{er} octobre au 30 avril et à 20h00 pour la période du 1^{er} mai au 30 septembre :

9 janvier	6 février	12 mars	2 avril	7 mai
4 juin	2 juillet	13 août	10 sept.	1 ^{er} oct.
5 novembre	3 décembre			

Un avis public du contenu du présent calendrier sera publié par la directrice générale et secrétaire-trésorière, conformément à la loi qui régit la municipalité.

DÉNEIGEMENT ARRIÈRE CENTRE COMMUNAUTAIRE

Sur proposition de Claire Pouliot et adopté à l'unanimité, il est résolu que le contrat de déneigement pour l'hiver 2011-2012 de l'arrière du centre communautaire, c'est-à-dire le stationnement des employés du CPE, soit donné à Sébastien Vachon au montant de 700\$ plus taxes.

ÉTAT DES TAXES À RECEVOIR

Un montant de 66 291.62\$ qui se répartit comme suit :

Non échus	250.21\$	Échus courant	47 099.68\$
Échus 1 an	15 437.31\$	Échus 2 ans	418.36\$
Échus 3 ans	0.48\$	Intérêts	3 085.58\$

APPROBATION DÉPENSES DISCRÉTIONNAIRE DU DÉPUTÉ

Sur proposition de Michel Fortin et adopté à l'unanimité, il est résolu que le conseil municipal approuve les dépenses de 43 639.03\$ pour les travaux d'améliorations du 2^e rang et des routes St-Amable et St-Olivier pour un montant subventionné de 15 000\$.

ADOPTION DU RÈGLEMENT # 273-11 SUR LA CIRCULATION DES VÉHICULES TOUT-TERRAIN

ATTENDU QUE la Loi sur les véhicules hors route établit les règles relatives aux utilisateurs des véhicules hors route, notamment en déterminant les règles de circulation applicables aux véhicules hors route et en permettant la circulation sous réserve de conditions;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 626, paragraphe 14 du code de la sécurité routière, une municipalité locale peut, par règlement, permettre la circulation des véhicules hors route sur tout ou partie d'un chemin dont l'entretien est à sa charge, dans les conditions et pour les périodes de temps qu'elle détermine;

ATTENDU QUE ce conseil municipal est d'avis que la pratique du véhicule tout-terrain favorise le développement touristique et économique;

ATTENDU QUE le Club Quand Amiante sollicite l'autorisation de la Municipalité de Saint-Frédéric pour circuler sur certains chemins municipaux;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné par Julie Simard lors de la séance de ce conseil, tenue le 7 novembre 2011;

En conséquence, il est proposé par Julie Simard et résolu à la majorité des membres du conseil que la Municipalité de Saint-Frédéric décrète et adopte le règlement numéro 273-11 qui porte le titre suivant « Circulation des véhicules tout-terrain sur certains chemins municipaux ».

(Voir au livre des règlements).

ADOPTION DU RÈGLEMENT 274-11 SUR LA RÉMUNÉRATION DES ÉLUS

Attendu que la Loi sur le traitement des élus municipaux (L.R.Q., c. T-111.001) permet au conseil de fixer la rémunération du maire et des conseillers;

Attendu qu'un avis de motion a été donné à la séance du 7 novembre 2011;

En conséquence, il est proposé par Claire Pouliot et adopté à l'unanimité que le conseil municipal adopte le règlement numéro 274-11 intitulé « Règlement sur le traitement des membres du conseil municipal » qui majore la rémunération des élus de 3%.

(Voir au livre des règlements).

RÉMUNÉRATION DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX & CONCIERGE

Sur proposition de Michel Fortin et adopté à l'unanimité, il est résolu que pour l'année 2012 tous les employés municipaux ainsi que le concierge reçoivent une augmentation de salaire de 3%.

ACQUISITION DU TERRAIN À ANDRÉ LABBÉ POUR 1\$

Attendu que suite à la tempête Irène, la maison à André Labbé a été classée en « zone imminente »;

Attendu que suite à ceci, celui-ci avait le choix entre déménager sa maison ou détruire celle-ci et en acheter une autre;

Attendu que M. Labbé a choisi la deuxième option;

Attendu que dans cette éventualité, celui-ci doit céder en entier son terrain à la municipalité pour la somme nominale de 1\$, en contrepartie de l'aide financière accordée par le gouvernement;

Attendu que M. André Labbé doit procéder à la démolition de sa résidence et à la récupération des débris, éliminer les fondations résiduelles en conformité avec les lois et les règlements en vigueur et rendre le site sécuritaire;

En conséquence, il est proposé par Marco Laplante et adopté à l'unanimité que la Municipalité Saint-Frédéric s'engage à acquérir son terrain situé sur le lot 4 219 833 pour la somme de 1\$.

De plus, la Municipalité Saint-Frédéric s'engage à modifier son règlement de zonage de façon à interdire toute construction ou infrastructure sur ce terrain.

RAPPORT DES COMITÉS

a) Entretien routier

Tous les bris causés par Irène ont été réparés. Il reste seulement du creusage de fossés à faire.

Le déneigement de la rue Lehoux sera fait par la municipalité pour un essai cette année.

b) Loisirs et embellissement

Rien à mentionner.

c) Eau potable

La fuite majeure a été trouvée et réparée. Une autre fuite a été repérée en face de Robert Paré où le branchement du nouveau réseau. C'est l'entrepreneur, Entreprise G.N.P., qui devra réparer celle-ci. Il y a également une petite fuite dans la rue Grondin qui sera réparée par Constructions de l'Amiante.

d) O.M.H.

Il reste une personne supplémentaire à nommer sur le conseil de l'OMH. Nous cherchons toujours une personne intéressée.

Louise Bilodeau demeurera en poste comme directrice pour un temps indéterminé.

e) Sécurité incendie

Marquis Plante demande aux municipalités de demander aux citoyens d'arrêter de l'appeler pour demander un permis de feu de branchage.

Le camion incendie (autopompe) a 10 ans. Quand un camion incendie a 20 ans, il est automatiquement déclaré fini. Il serait donc sage de budgéter un montant annuellement pour prévoir cette dépense qui pourrait être d'environ 100,000\$ (partie de la municipalité) dans 10 ans.

Le budget incendie 2011 est reconduit pour l'année 2012.

e) Culture

Il est proposé par Claire Pouliot et adopté à l'unanimité que la Municipalité Saint-Frédéric adopte les règlements de la bibliothèque Rayon de Soleil qui sont les suivants :

- 1) La carte d'abonnement est obligatoire et ne peut être utilisée que **par l'abonné** dont le nom apparaît sur la carte. Les abonnés de moins de 13 ans doivent faire signer leur carte par un de leurs parents. Les frais pour carte perdue sont de 2\$.
- 2) Chaque abonné peut emprunter 3 volumes pour une durée de **3** semaines avec possibilité **d'un** renouvellement. Les retards entraînent une amende de **0.25\$ par livre par jour ouvrable**. Aucun prêt si amende non payée.
- 3) Les abonnés sont entièrement responsables des biens empruntés. Les biens perdus, sales ou endommagés sont facturés à leur valeur de remplacement à l'abonné ou à ses parents pour les 12 ans et moins. Le non-paiement entraîne une suspension du droit d'emprunt. Aucun échange ne peut être accepté en remplacement. Aucun livre brisé ne peut être réparé par l'abonné.

CORRESPONDANCE

Il est proposé par Marco Laplante et adopté à l'unanimité de commanditer le Club Lions de Tring-Jonction, Saint-Frédéric, Saint-Jules et Saint-Séverin pour leur souper bénéfice annuel qui se tiendra le 21 avril 2012 en leur louant la salle communautaire gratuitement.

Lettre du centre de santé et de services sociaux de Beauce invitant la municipalité à s'inscrire au Défi Santé 5/30 Équilibre 2012. La municipalité s'inscrira probablement.

Il est proposé par Julie Simard et adopté à l'unanimité que Lucie Gilbert soit nommée comme représentante de la Municipalité Saint-Frédéric sur le comité de jumelage avec la France.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Rien à mentionner.

VARIA

Rien à mentionner.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

La levée de l'assemblée est proposée par Julie Simard à 20h45.